

POUR LA PETITE ENFANCE (jusqu'à 3ans)

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE DE LA REGIE CENTRALISEE

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON PHOTOCOPIES NE SERONT PAS TRAITES
Veillez apporter les originaux et les photocopies

- AVIS D'IMPOSITION 2019 sur les revenus de l'année 2018**
 - LE DERNIER BULLETIN DE SALAIRE 2018 OU JUSTIFICATIFS** correspondant aux revenus déclarés.
Cumul des salaires si plusieurs employeurs,
Fiche de paie de **novembre ou décembre 2018** si 1 employeur,
+ Congés payés, attestation fiscale de pôle emploi, attestation fiscale de la sécurité sociale si maternité ou maladie, complémentaires retraite...
 - ATTESTATION DE PAIEMENT CAF** (mensuel moins de 3 mois avec le quotient)
 - LIVRET DE FAMILLE / pour les renouvellements** : si naissance ou décès
 - 2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE** : EDF **et** LOYER pour les locataires
EDF **et** SEFO pour les propriétaires
- + si vous êtes hébergés, fournir une attestation d'hébergement

A FOURNIR SELON LA SITUATION ACTUELLE :

- VOUS TRAVAILLEZ** : le dernier bulletin de salaire de tous les employeurs (pour le couple).
- VOUS ETES INSCRIT AUX ASSEDIC** : l'**avis de situation** délivré(e) par pôle-emploi.fr **et** le dernier **relevé de situation**.
- VOUS AVEZ DES ENFANTS MAJEURS** : certificat de scolarité de moins de 3 mois
- VOUS ETES DIVORCE OU SEPRE** : jugement de divorce, procédure en cours ou attestation mentionnant le montant de la pension alimentaire, main courante et attestation d'hébergement du conjoint parti.

Mairie de Chanteloup-les-Vignes 37 Rue du Général Leclerc – 78570
REGIE CENTRALISEE : regie@chanteloup-les-vignes.fr
Tél : 01 39 74 29 12

liste : 04/11/2019